

La date du rapport que nous n'avons pu nous dispenser d'analyser (1813), nous rappelle assez les événements importants qui absorbaient alors l'attention de la France. Ce n'était pas le moment, quand le pays s'engageait dans un duel à mort, de s'arrêter avec complaisance à des mesures qui ne semblaient avoir pour but que d'orner en quelque sorte tous les luxes de la paix. L'exécution du projet proposé par le ministre et adopté par l'Empereur, fut cependant entreprise, mais poursuivie avec mollesse, comme nous // 50 // l'apprend l'excellent rapport de M. Hamille. On organisa des Maîtrises dans les diocèses d'Aix, de Bordeaux, de Lyon, de Meaux, de Paris; dans les autres, on employa du mieux qu'on put les ressources disponibles.

Pendant treize ans, et jusqu'à 1826, les choses semblent être restées dans le même état (1). Les budgets des départements et les conseils municipaux pourvoient avec une extrême parcimonie et par des votes capricieux, inégaux et incertains, à l'entretien insuffisant de quelques Maîtrises et des bas-chœurs des cathédrales. En 1826, le Trésor public se décida à subvenir à une partie des dépenses. Ce fut aussi vers ce temps que la Restauration encouragea les efforts de M. Choron et prit sous son patronage *l'Institution royale de musique religieuse*, fondée par cet homme éminent. On sait tout ce qu'a fait, dès son début, pour l'art musical, cette grande école dont le souvenir est encore si vivant dans notre génération; il a été permis surtout de prévoir tout ce qu'elle aurait pu faire si la révolution de Juillet n'avait pas entravé ses progrès. Bientôt après cet événement « la subvention accordée à M. Choron fut supprimée, » nous dit M. Hamille, et « le maximum des allocations aux Maîtrises fut réduit à 3,000 fr. par diocèse. » Enfin, peu de temps après, la loi du 21 octobre 1832 ayant réduit notablement le crédit affecté aux dépenses du service diocésain, le ministre des cultes dut supprimer complètement les subventions aux Maîtrises et se borner à allouer, pour les bas-chœurs, des allocations de 2,500 à 3,000 fr.

Le ministre, à ce moment, était M. Girod de l'Ain, dont le témoignage, en cette matière, ne peut nous être suspect; // 51 // il n'avait pas vu, sans de vives craintes, le pouvoir législatif s'engager dans cette voie. Battu devant la Chambre, il se retourna du côté des conseils généraux, dans l'espoir d'obtenir d'eux quelques secours pour des institutions dont il connaissait toute l'importance. Son langage est celui que nous avons obtenu dans la bouche de tous ses prédécesseurs. Il considère la suppression des Maîtrises comme « une mesure dont les conséquences fâcheuses seront un jour vivement senties, lorsqu'il sera peut-être trop tard pour y porter remède. » Puis il insinue un blâme indirect contre la Chambre des députés, qui, selon son expression singulière, « *s'est plu* à envisager (les Maîtrises) comme devant être une charge spéciale des départements. »

On sait combien fut stérile ce recours aux conseils généraux, et que la musique ecclésiastique retomba dans cet état d'abaissement d'où le premier Empire avait voulu la tirer. Il fallait attendre bien longtemps encore avant que quelques efforts fussent tentés pour lui rendre son ancien éclat. L'année 1850 est la date de la première mesure réparatrice; c'est à cette époque que le crédit alloué jusque-là pour l'entretien des bas-chœurs, « fut, sans être augmenté, rendu applicable tout à la fois aux Maîtrises et bas-chœurs. » Trois ans plus tard la décadence toujours plus sensible de l'art sacré, la corruption du goût, l'introduction de plus en plus fâcheuse, dans les cérémonies du culte, d'artistes dépourvus d'études spéciales, de mélodies dont le principal défaut n'était certainement pas d'appartenir à l'art profane, mais bien d'en exprimer les inspirations les plus vulgaires, appelèrent enfin la mûre attention de

(1) Rapport de M. Hamille.

l'administration publique. Le ministre se demanda s'il n'était pas temps de relever une institution dont le souvenir était entouré de tant de regrets et dont le rétablissement avait été sollicité tant de fois et par tant de voix autorisées. Toutefois on s'aperçut bientôt que pour tenter avec succès une telle entreprise il fallait pouvoir disposer d'un personnel nombreux, et que ce personnel, qu'aucun établissement depuis soixante-quatre ans n'avait formé, faisait complètement défaut. C'est alors que l'*École de musique religieuse* fondée par M. Niedermeyer, notre collaborateur et notre ami, fut placée sous le patronage du gouvernement, par des motifs qui déjà sans doute vingt-sept ans plus tôt avaient conseillé à l'administration d'alors l'adoption de l'école Choron. « On pense avec raison » nous dit, en son rapport, M. Hamille, dont il faut ici peser les paroles, « que cet établissement pourrait servir de base à une réorganisation plus ou moins prochaine de nos Maîtrises, qu'on ne pouvait d'ailleurs songer à organiser au moment où l'on reconnaissait l'impossibilité de trouver des maîtres de chapelle et des organistes pour les diriger. »

A nous moins qu'à personne il appartient de louer cet établissement et de rendre justice aux efforts de son fondateur, et aux succès qui les ont couronnés. Cependant qu'il nous soit au moins permis de rappeler que l'École de musique religieuse a déjà fourni, en trois années d'existence, des maîtres de chapelle à Paris, à Marseille, à Limoges, à Rennes, à Figeac, à Eu, à Ornans, à Bailleul, etc., et de citer le témoignage si honorable et si flatteur que porte en sa faveur M. Hamille, lorsqu'il affirme « qu'on n'a eu jusqu'à présent qu'à se féliciter des encouragements accordés à M. Niedermeyer. » M. Fourtoul, de regrettable mémoire, alors ministre des cultes et toujours si empressé d'attacher son nom // 52 // à toutes les mesures propres à favoriser le développement et le progrès des beaux-arts, adopta avec chaleur l'idée de M. Niedermeyer, et, tandis que M. de Contencin, l'honorable directeur des cultes, si bien fait pour en apprécier la portée, prêtait le concours le plus bienveillant à sa réalisation, le curé de Saint-Louis-d'Antin, ancien ami de Choron et partisan déclaré de son école, M. l'abbé Martin de Noirlieu, de concert avec son conseil de fabrique, prenait généreusement à sa charge les frais de l'éducation religieuse et littéraire des élèves de M. Niedermeyer, en même temps qu'il mettait à la disposition de ce dernier le chœur de son église, devenu bientôt une Maîtrise modèle dont les exécutions attirent chaque dimanche les vrais amateurs du grand style sacré.

Le Gouvernement paraît donc vouloir patroner l'École de musique religieuse, en vue d'arriver ultérieurement, à l'aide du personnel qu'elle aura formé avec une prudente et infatigable lenteur, à la réorganisation des Maîtrises des cathédrales. A la fois sage et pratique, ce programme, nous ne craignons pas de le dire, renferme les conditions indispensables du réveil de l'art religieux et ranime nos espérances; car, il serait fatal de se faire illusion aujourd'hui: le mal est à son comble. Nous ne savons quel esprit de vertige a introduit dans les églises des cantilènes et des accents qui non-seulement blessent le fidèle éclairé, mais qui encore, mais surtout révoltent l'indifférent, nous ne voulons pas dire l'incrédule, par le contraste inattendu que lui présentent des chants qu'il vient d'entendre au théâtre, avec l'idée qu'il se fait, malgré qu'il en ait, de la sainteté du temple chrétien; et cela, grâce à l'insouciance des uns, à l'ignorance des autres, à cette présomption universelle qui, complice de leur paresse, porte tous les esprits de ce temps-ci à dédaigner les fortes études, et persuade particulièrement aux musiciens qu'ils peuvent devenir des maîtres en négligeant la pratique du contrepoint et de la fugue, autrefois familière même aux apprentis. Certes, si le mal est plus considérable qu'à toute autre époque, les éléments de bien sont aussi plus nombreux que jamais; nous le reconnaissons avec joie. Mais ces éléments de bien, qui les réunira? qui les fécondera? C'est de l'Épiscopat, qui de tout temps a voulu les Maîtrises, qui les a créées, et qui les a

redemandées quand elles ont été détruites, c'est de l'Épiscopat que nous attendons la parole réparatrice destinée à les faire surgir encore de tous côtés; c'est de l'Épiscopat que nous attendons nous-mêmes le signal qui doit nous diriger dans la carrière où, de peur de nous égarer, nous le conjurons de nous précéder.

Nous l'avouons sans peine, les Maîtrises ne peuvent désormais prétendre au rôle qu'elles ont avec tant d'éclat rempli autrefois. Elles ne peuvent être ni les écoles ecclésiastiques de Charlemagne ou de Gerson, ni les psalletes des XVII^e et XVIII^e siècles. Elles doivent borner leur horizon, se renfermer dans le sanctuaire, et, dans une situation plus modeste, avec un objet plus spécial, et, dans une situation plus modeste, avec un objet plus spécial, se consacrer exclusivement à la culture de l'art ecclésiastique et religieux, en prenant pour base l'étude du plain-chant, forme sacramentelle de la liturgie chantée, et dont se doivent inspirer toutes les mélodies qui retentissent dans le temps. Là s'arrête leur tâche; mais en refermant leur action dans ces limites, elles peuvent rendre encore d'inappréciables services qu'on ne saurait attendre que d'elles, et relever d'un abaissement qui // 53 // serait bientôt irréparable, un art qui ne peut pas plus périr que la religion à laquelle il est indissolublement lié. Nous favoriserons donc de tout notre pouvoir, et nous poursuivrons avec tout le zèle dont nous sommes capables, la réorganisation de ces utiles et respectables établissements. Cette réorganisation ne forme pas à elle seule toute la tâche que nous nous sommes imposée, mais on peut dire qu'elle en est le nœud. VOILA POURQUOI NOUS NOUS APPELONS LA MAÎTRISE.

Il nous a semblé que nous devions dès l'abord, pour justifier notre titre, remplacer sous les yeux du clergé et des artistes le récit, trop oublié de nos jours, des derniers travaux accomplis par les écoles de chant ecclésiastique, de l'état déplorable où l'art se vit réduit par leur chute, et ce qu'on pourrait appeler, dans la langue d'aujourd'hui, la *question* de Maîtrises. Nous essaierons, pour rendre encore un légitime hommage à ces grandes écoles sous le patronage desquelles nous plaçons nos efforts, et dont nous prenons, pour ainsi parler, le nom pour abri, de retracer l'histoire de leurs origines et l'organisation savante à laquelle nous devons la création et les progrès d'un art dans la culture duquel nous trouvons une de nos plus pures et de nos plus exquises jouissances(1).

(1) Nous accueillerons avec gratitude tous les renseignements qu'on voudra bien nous communiquer sur l'histoire des Maîtrises de la province et de l'étranger, et sur les sources et documents qui concernent cette histoire.

LA MAÎTRISE, 15 juillet 1857, pp. 49-53.

Journal Title:	LA MAÎTRISE
Journal Subtitle:	JOURNAL DE MUSIQUE RELIGIEUSE
Day of Week:	
Calendar Date:	15 July 1857
Printed Date Correct:	Yes
Volume Number:	4
Year:	1 ^{ère} année
Series:	None
Issue:	15 Juillet 1857
Livraison:	None
Pagination:	49-53.
Title of Article:	POURQUOI NOUS NOUS APPELONS LA MAÎTRISE (<i>Suite et Fin</i>).
Subtitle of Article:	None
Signature:	J. D'ORTIGUE
Pseudonym:	None
Author:	Joseph d'Ortigue
Layout:	Front Page and Internal Text
Cross-reference:	None